

VERT LE PETIT

ESSONNE



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.A.2 – TABLEAU DES SERVITUDES

ARRET

14 décembre 2015

Mairie de Vert Le Petit
4 rue du Général Leclerc
91710 Vert le Petit
Tél : 01 69 27 40 13
Email: mairie@mairie-vertlepetit.fr

Urbanisme Paysage Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

52, rue Saint Georges 75009 PARIS
tél : 01 42 45 38 62 - fax : 01 42 45 38 63 - e-mail : rivlet@wanadoo.fr

TABLEAU DES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERT-LE-PETIT

TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique)	LOCALISATION	IMPLICATION	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques - obstacles (PT 2)	- liaison troposphérique BRETIGNY-SUR-ORGE - HENRICHEMONT	Les constructions ne doivent pas dépasser les cotes NGF fixées par décret	Décret du 15/02/1994	Service Spécial des Bases Aériennes d'Ile de France
Servitudes relatives aux installations sportives (JS 1)	Equipements sportifs divers	Autorisation préalable pour tout changement d'affectation	Loi n° 84 610 du 16/07/1984 modifié par la loi n° 92 652 du 13/07/1992 (art 20)	Service départemental de la jeunesse et des sports
Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquifiés sous pression (I 1)	Canalisation de DN 168 mm VERT-LE-GRAND - LA ROCHETTE	Restriction au droit d'utilisation des sols	Arrêté interpréfectoral du 12/09/1990	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I 3)	BALLANCOURT - VERT-LE-PETIT "Liberté" DN 125	Restriction au droit d'utilisation des sols	Décret n° 67 886 du 06/10/1967 Arrêté ministériel du 11/05/1970 Arrêté préfectoraux des 08/07/1971 et 12/04/1973	Gaz de France - Direction Transport région Ile de France Agence de Transport Sud-Est 14, rue Pelloutier CROISSY BEAUBOURG 77347 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

	antenne du poste VERT-LE-PETIT "Liberté" DN 80	Restriction au droit d'utilisation des sols		Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
	VERT-LE-PETIT - ETAMPES DN 150	Restriction au droit d'utilisation des sols		
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I 4)	lignes à 400 kV	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres	Loi du 15/06/1906, article 12, modifié Arrêté préfectoral n° 71 3050 du 07/07/1971	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
	CHESNOY - CIROLLIERS 1			
	CHESNOY - CIROLLIERS 2			
	Lignes à 225 kV	" "		" "
	AQUEDUCS - CIROLLIERS 1			
	AQUEDUCS - CIROLLIERS 2			
	AQUEDUCS - CIROLLIERS 3			
	CIROLLIERS - PLISON			
	lignes à 63 kV	" "		" "
	AQUEDUCS - ITTEVILLE 1			
	AQUEDUCS - ITTEVILLE 2			

Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A 4)	Rivière l'Essonne	Obligation de laisser le passage pour l'entretien sur une marge de 4m à compter des berges	Articles 100 et 101 du Code Rural	Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt
Servitudes relatives aux routes express et déviation d'agglomération (EL 11)	RD 26, RD 31 (déviation de Vert le Grand et Vert le Petit)	Interdiction d'accès à la voie grevant les propriétés riveraines	Loi n° 69.7 du 03/01/1969 Décret du 19/08/1986	Direction Départementale de l'Equipement
Servitude au voisinage des cimetières (INT 1)	cimetière	Zone non aedificandi dans un périmètre de 35m autour du cimetière en zone urbaine et 100m en zone rural	Code de l'administration communal Article L 361-4	Préfecture
Servitude liée aux zones et polygones d'isolement (AR 3)	Centre de recherche dit "du Bouchet"	Restriction au droit d'utilisation des sols	Décret du 23/10/1970	Délégation Générale de l'Armement Direction des Systèmes d'Armes Sous-Direction de la Qualité et de la sécurité Nucléaire et Pyrotechnique 8 boulevard Victor 00303 ARMEES

<p>Servitudes relatives au permis de recherche d'hydrocarbures (I 6)</p> <p>Concession de « Vert le Petit »</p> <p>Concession de « Vert le Grand »</p>	<p>Cf plan des servitudes</p>	<p>Restriction au droit d'utilisation des sols Cf articles 71 et suivants du code minier</p>	<p>Décrets du 07/02/1994 et du 27/01/1994</p>	<p>Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement</p>
<p>Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et instituées en application de l'article 5-1, 1^{er} alinéa de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 (PM1)</p>	<p>Vallée de l'Essonne</p>	<p>Restriction du droit d'utilisation des sols.</p>	<p>Arrêté interpréfectoral n°2012-DDT-SE n°280 du 18 juin 2012 portant sur l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de Seine-et-Marne et de l'Essonne.</p>	<p>DDT (bureau des risques naturels et technologiques)</p>
<p>Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées (PM2)°</p>	<p>Terrains de la société SME 9 rue Lavoisier</p>	<p>Restriction d'usage.</p>	<p>Arrêté n°2011.PREF.DRIEE.0039 du 2 mai 2011 portant institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains de la société SME 9 rue Lavoisier à VERT-LE-PETIT</p>	<p>Société concernée ou DRIEE</p>

<p>Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) établis en application de l'article L. 515-15 du code de l'environnement (PM3)</p>	<p>Autour des établissements HERAKLES et ISOCHEM sur les communes de Vert-le-Petit, St-Vrain et Itteville</p>	<p>Restriction du droit d'utilisation des sols. (voir note de présentation, plan de zonage réglementaire, règlement, cahier de recommandations)</p>	<p>Arrêté préfectoral n°2014.PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/683 du 19 septembre 2014</p>	<p>Préfecture (bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles)</p>
---	---	---	---	---